



CAUP

Centre d'Accueil d'Urgence Permanent

Bilan d'activité 2022

SIÈGE SOCIAL
Association Le Lien
2 rue Lataste - 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 19 25

Mail : contact@assolelien.fr
Site internet : <https://assolelien.fr/>
SIRET : 352 096 549 000 22

INTRODUCTION

17 places d'urgence/mise à l'abri et 3 places en Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale urgence (CHRS) soit 20 places.

Le CAUP est ouvert 365 jours par an, 24h/24. Il a pour vocation d'être un lieu d'hébergement sécurisant et répondant aux besoins primaires des personnes (dormir, se laver, se nourrir, ...). Les personnes sont orientées par le 115. Elles peuvent si elles le souhaitent bénéficier d'un accompagnement social adapté autour de leur projet individuel.

Depuis le 01/09/2022, à titre expérimental, à la demande de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), 4 places sont gérées avec des séjours de 15 jours renouvelables 3 fois (maximum 2 mois). Les critères de renouvellement sont les suivants :

- Forte vulnérabilité : moins de 25 ans, plus de 50 ans, handicap lourd, problème de santé lourd, femme enceinte.
- Critère d'insertion, possibilité d'orientation vers un parcours dans les 2 mois, en emploi légal ou en formation.

Le taux de renouvellement ne doit pas dépasser 10 %. Un bilan sera fait en mars 2023.

Le taux d'occupation sur l'année est de 99,5 %.

Des agents d'accueil et deux éducatrices sont en charge de l'accueil et de l'accompagnement des personnes orientées. Des agents d'entretien veillent au bon fonctionnement et à la propreté des lieux. Des veilleurs de nuit garantissent les conditions de repos des hébergés. Une psychologue intervient auprès des personnes orientées dans le cadre de la convention « éviction du domicile des auteur.es de violences intrafamiliales » signée avec la justice.



Nombre de nuitées réalisées : 7269

Durée moyenne de séjour : 24 jours

Nombre de personnes orientées en 2022 : 348

Nombre de personnes différentes hébergées : 203



LE DISPOSITIF

Les bénéficiaires

- « *Toute personne sans abri, en situation de détresse.* » - article L.345-2-2 Code de l'action sociale et des familles.
- A partir de 18 ans.
- Accueil possible des personnes en placement à l'extérieur.

L'admission

- Orientation via le **115** (numéro gratuit)
- Durée de séjour de 1 à 15 jours renouvelable sous certaines conditions.
- Orientation possible par la **Justice** (SPIP, Procureur...) dans le cadre d'une peine aménagée ou pour l'accueil d'un auteur de violence,
- et par les **partenaires locaux** pour 1 nuit.

Les missions et prestations

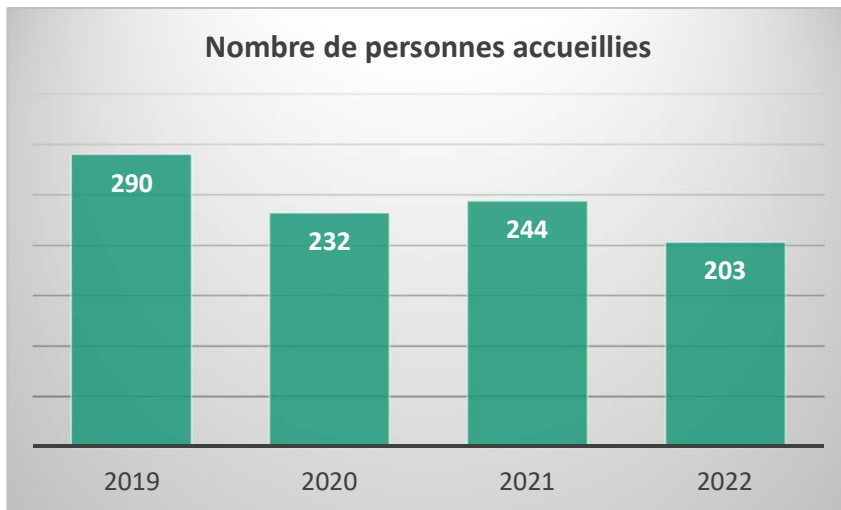
- Mettre à l'abri ,
- Accueillir à toute heure,
- Répondre aux besoins fondamentaux (hébergement, repos, hygiène, alimentation, sécurité),
- Accompagner quotidiennement la personne à se mobiliser dans la réalisation de ses démarches,
- Favoriser l'accès aux droits aux soins de santé, en partenariat avec le référent social,
- Orienter vers le logement de droit commun ou d'autres dispositifs (hébergement d'urgence, d'insertion, logement accompagné...).
- Ouverture 24h / 24h.
- Repas (en semaine : petit déjeuner, dîner + déjeuner le week-end et jours fériés).
- Hébergement en chambre double.
- Machine à laver, sèche-linge.
- Douches et fourniture de produits d'hygiène corporelle si besoin.
- Espace de vie collective (télévision, radio, livres, jeux, ateliers...).
- Orientation vers les partenaires (vêtements, soin, mobilier...).

Participation à l'hébergement demandé : 10 % des ressources pour les places d'urgence et 20 % des ressources pour les autres places.

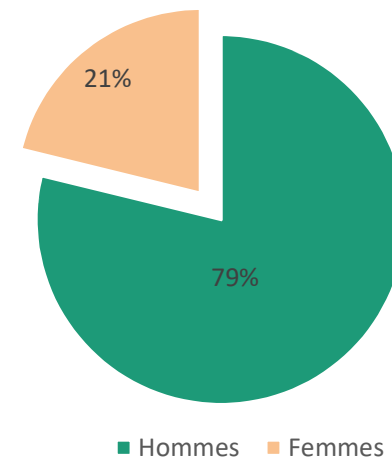
LES CHIFFRES

Mise à l'abri – 17 places

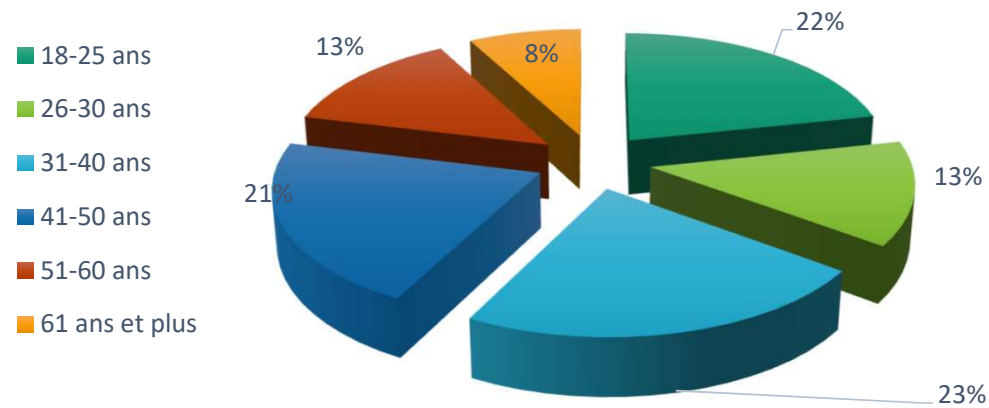
- **203 personnes** hébergées en 2022 contre 244 en 2021, 348 orientations (une personne peut venir plusieurs fois au CAUP).
- 55 personnes orientées ne sont pas venues.
- 43 femmes dont 1 enceinte.
- Séjour moyen de 19 jours.
- 6178 nuitées (99,5 % de taux d'occupation).



Répartition Hommes/Femmes

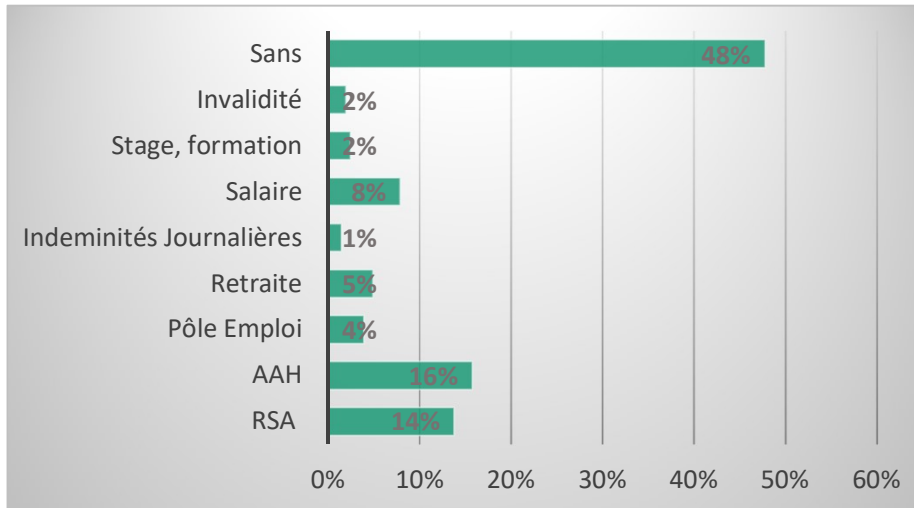


ÂGES



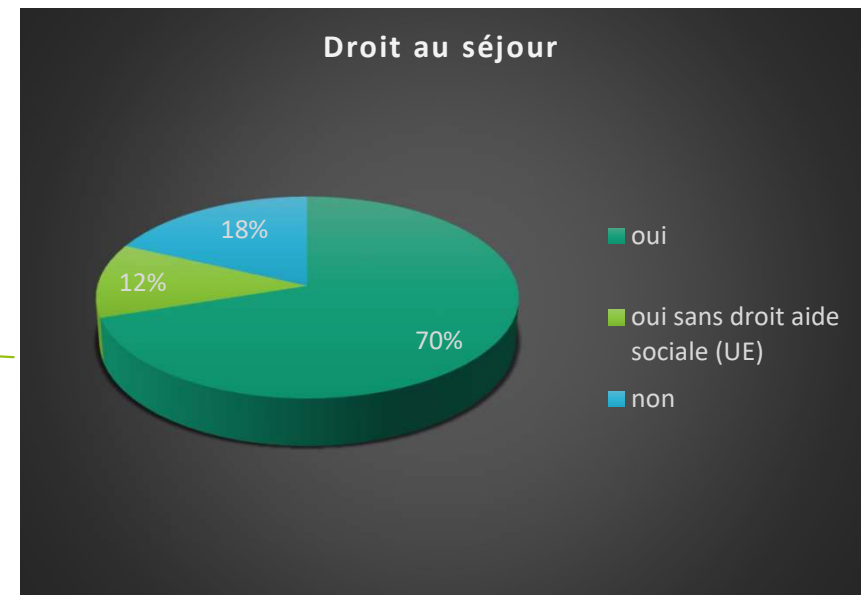
- 21 jeunes de moins de 21 ans hébergés. 44 ont moins de 25 ans, ils peuvent être orientés sur le dispositif jeune s'ils sont assez autonomes.
- La majorité des personnes hébergées a moins de 40 ans (57 %).

LES RESSOURCES

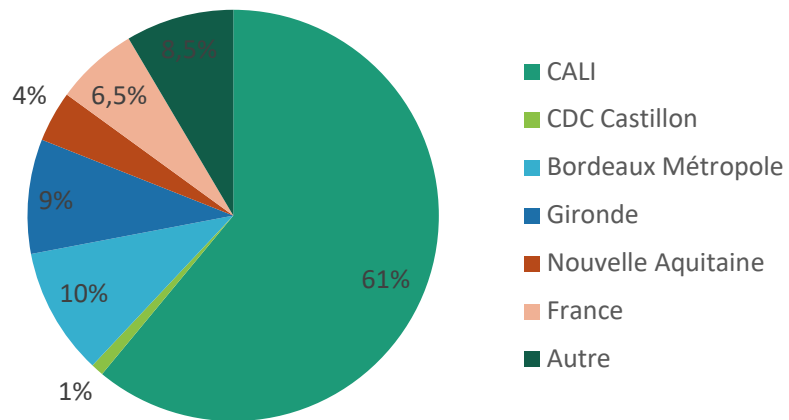


Presque la moitié des personnes hébergées au CAUP n'a pas de ressource parce que leur situation administrative ne leur permet pas de travailler ou de bénéficier des minimas sociaux.

18 % des personnes hébergées sont en situation irrégulière sur le territoire. 12 % sont Européennes, elles peuvent donc séjourner sur le territoire si elles subviennent à leurs besoins (ne peuvent pas bénéficier de l'aide sociale). Certaines sont venues pour travailler en France (vignes). Quand elles ne sont pas hébergées au CAUP, elles restent en majorité dans des squats plus ou moins organisés à Libourne et fréquentent l'accueil de jour.

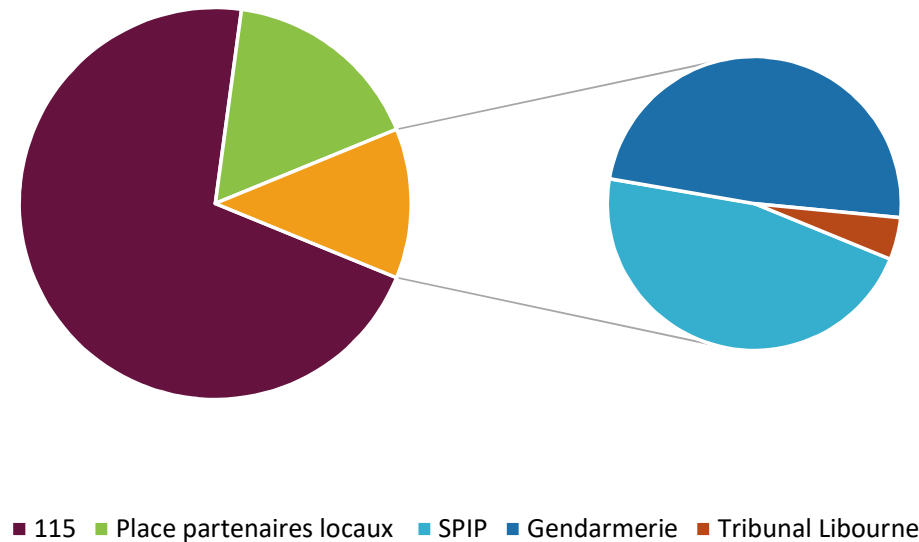


TERRITOIRE D'ORIGINE - ORIENTATIONS

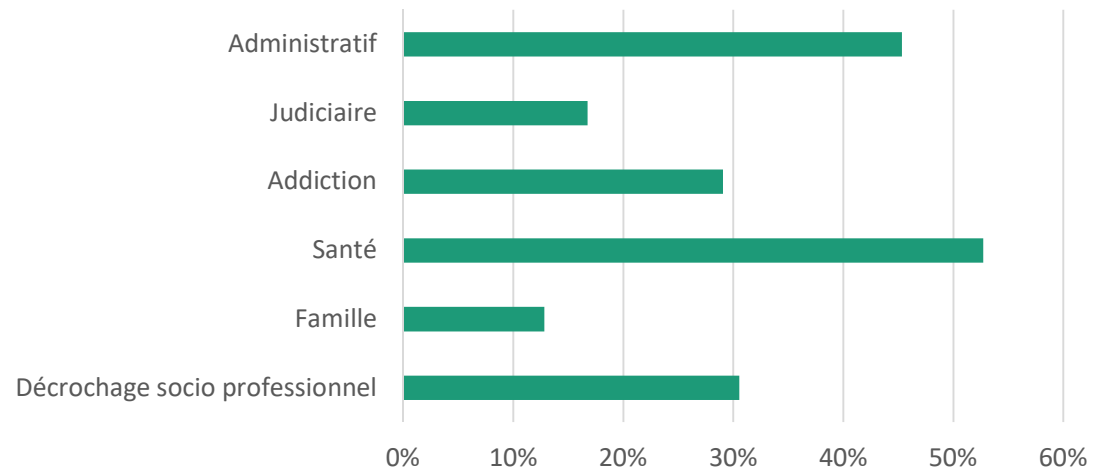


La grande majorité des personnes orientées est du territoire de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI).
« Autre » signifie que la personne arrive d'un territoire hors de la France.

Orientations 115 : 71%
Place partenaires locaux (Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) & service médiation de Libourne, Centre Hospitalier Robert Boulin, Mission Locale, Réa'j) : 16,5 %
Gendarmerie - Police Municipale - Service Pénitentiaire d'Insertion et Probation (SPIP) - Tribunal Judiciaire : 12,5%



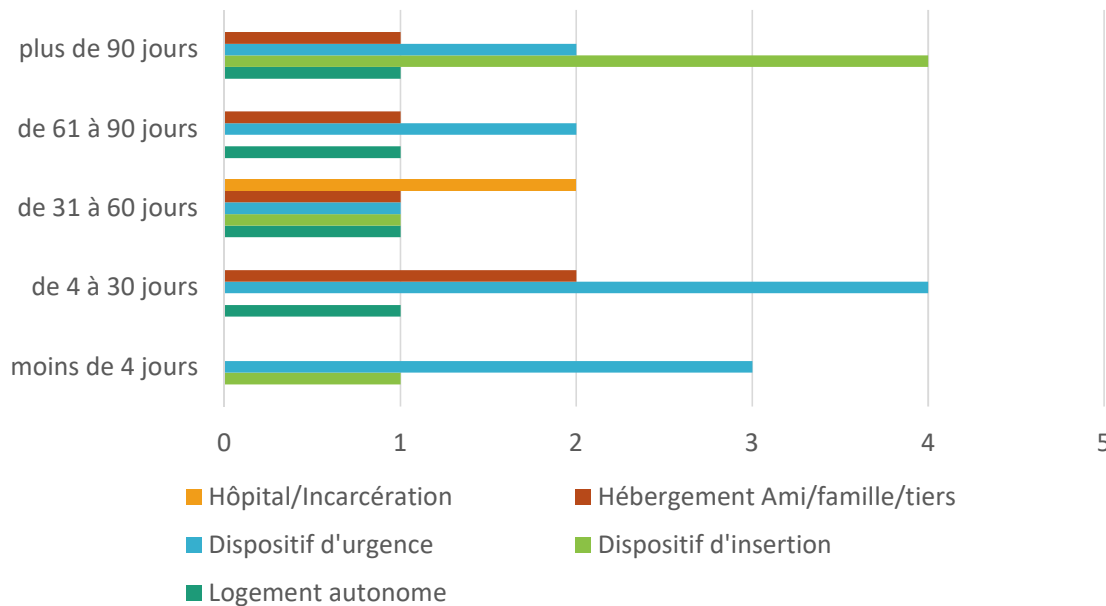
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



Le public hébergé au CAUP cumule souvent plusieurs difficultés :

- Des situations administratives complexes, la plupart ont des difficultés à faire valoir leurs droits (manque de document d'identité, de compte bancaire ou de domiciliation) ;
- Des épisodes d'incarcération, un suivi judiciaire ;
- Des conduites addictives, les personnes sont souvent dans le déni. Elles s'engagent rarement dans une démarche de soins accompagnée par les professionnels ;
- Des pathologies somatiques ou psychiatriques;
- Des ruptures familiales ;
- Un manque de qualification.

SORTIES



- 6 sorties vers un dispositif d'insertion :
 - 1 en logement temporaire,
 - 2 à l'Habitat Jeune en Pays Libournais (HAJPL),
 - 2 en sous location,
 - 1 à la Résidence Hôtelière à Vocation Sociale (RHVS).
- 12 orientations vers un autre dispositif d'urgence :
 - 6 CHRS urgence,
 - 6 urgence jeunes Le Lien.
- 2 orientations vers un service sanitaire/thérapeutique ou judiciaire.
- 4 accès au logement autonome.
- 5 retours vers une solution familiale ou amicale.
- 21 départs volontaires.
- 4 exclusions (violences ou comportements inadaptés répétitifs)
- 222 sans solution.

Les sorties vers les dispositifs d'insertion sont en nette diminution par rapport aux années précédentes (9 en 2020, 10 en 2021). Petite nouveauté cette année : des sorties à l'HAJPL et à la RHVS.

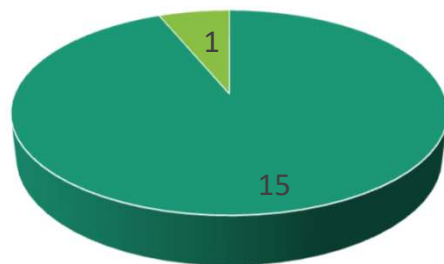
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Urgence

Taux d'occupation : 100 % (1092 nuitées)

16 personnes suivies dans l'année (11 hommes, 5 femmes)

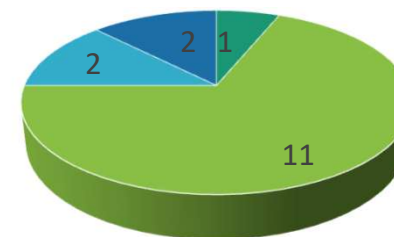
Toutes les personnes orientées au CHRS Urgence étaient hébergées au CAUP

Territoire d'origine



■ CALI ■ Bordeaux

Motif de la demande à l'arrivée au CAUP



■ Fin hébergement chez un tiers ■ Rue / squat
■ Séparation conjugale ■ Sortant hospitalisation

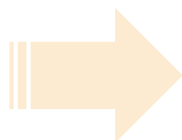
94 % des personnes sont originaires du territoire du Libournais

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Urgence

16 personnes hébergées au CHRS urgence en 2022

13 personnes sont sorties du CHRS urgence en 2022

Durée de séjour des personnes sorties en 2022 : 5,9 mois



- 2 sont sorties vers le CHRS insertion de l'association Le Lien
- 1 vers le dispositif logement temporaire de l'association Le Lien
- 3 vers le dispositif sous location de l'association Le Lien
- 1 est partie vivre chez un ami
- 1 départ en cure
- 4 fins d'hébergement
- 1 est parti du jour au lendemain en squat car ne souhaitait pas payer de participation à l'hébergement

Les 3 présents au 31/12/2022 : 2 sont dans l'attente d'une place en logement temporaire et 1 dont le projet est une Résidence pour Personnes Agées (RPA)

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale *Urgence*

Problématiques rencontrées du CHRS urgence

Les problématiques rencontrées par les personnes en 2022 ont été multiples et chaque personne peut en cumuler plusieurs. La majorité des personnes hébergées a des problèmes de santé :

12 des problèmes d'ordre psychologique voir psychiatrique (5 ont pu rencontrer un psychiatre et prennent un traitement),

13 consomment de l'alcool ou d'autres produits (soit 80 %).

4 personnes étaient en situation de surendettement.

9 bénéficiaires du RSA,

2 de l'AAH, 1 pension d'invalidité, 1 perçoit des indemnités journalières,

1 de l'Allocation de Retour à l'Emploi,

1 salarié,

1 retraitée.

L'insertion professionnelle a pu être travaillée avec 3 personnes (1 accès à l'emploi et 2 à la formation)

Evolutions positives du CHRS urgence

2 personnes sont entrées en CHRS insertion, 1 en logement temporaire et 2 en sous location.

1 personne est partie en cure.

LE PLACEMENT EXTÉRIEUR



Le placement à l'extérieur est un aménagement de peine sous écrou, comme la semi-liberté et le placement sous surveillance électronique, qui permet à une personne condamnée de bénéficier d'un régime particulier de détention l'autorisant à quitter l'établissement pénitentiaire afin d'exercer une activité professionnelle, de suivre un enseignement, une formation professionnelle, de rechercher un emploi, de participer de manière essentielle à sa vie de famille, de subir un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive.



Comment faire ?



- 1 Solliciter son Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et Probation
- 2 Proposition de rencontre avec les professionnels de l'association Le Lien
- 3 Rencontre pour définir et parler du projet de sortie
- 4 Proposition d'une date d'entrée au CAUP si le projet est cohérent
- 5 Audience avec le Juge d'Application des Peines qui accorde ou non la sortie

LE PLACEMENT EXTÉRIEUR

3 hommes hébergés en 2022, tous sortants de détention orientés par le Service Pénitentiaire d'Insertion et Probation (SPIP).

Moyenne d'âge : 36 ans (le plus jeune âgé de 24 ans et le plus âgé de 46 ans)

Durée des peines : 1,5 mois, 2 mois et 7 mois (avec les réductions de peines)

Nombre de nuitées réalisées : 361

Durée d'hébergement de la personne sortie : 7 mois

Les personnes sont reçues à minima 1 fois tous les 15 jours pour faire le point sur leur situation et signer le renouvellement de leur contrat.

Sur les 3 personnes hébergées, 2 ont réussi à trouver un emploi : 1 à la Ferme Deux Bouts et 1 dans à Château à Saint Emilion.

Les personnes accueillies dans le cadre d'un PE peuvent rester hébergées au CAUP après leur peine. En 2022, 2 personnes sont restées jusqu'à trouver une solution, encore présentes au 31/12/2022.

1 personne est sortie vers un logement autonome lié à l'emploi.

L'ACCUEIL DES AUTEURS DE VIOLENCES INTRA FAMILIALES

23 demandes reçues (12 demandes en 2021) : 12 personnes ne sont pas venues, 3 sont restées moins de 14 jours (ce qui n'a pas permis de mettre en place un accompagnement social), 8 ont bénéficié d'un accompagnement par une éducatrice, la psychologue et la CIP.

11 hommes et 1 femme hébergés en 2022 (dont 1 orienté en 2021). 3 personnes présentes au 31.12.2022.

1 fin d'hébergement pour non respect des règles de vie, 2 sont partis chez des amis, 1 est retourné vivre avec sa compagne, 1 est sorti à la Résidence Hôtelière à Vocation Sociale (RHVS) de Libourne.

Les personnes accueillies dans le cadre du dispositif d'« éviction et d'hébergement d'urgence des auteurs de violences intrafamiliales » rencontrent la psychologue.

A ce titre, elle a effectué 45 entretiens.

La majorité des personnes a adhéré au long cours à l'accompagnement psychologique proposé, avec pour certains, un sentiment d'obligation pour respecter la condamnation posée par la justice et les obligations particulières notifiées.

D'une manière globale, l'accompagnement individuel a permis de poser pour chacun, des mots sur ce « qu'il leur est reproché », un travail sur la représentation de la violence, et de leurs actes posés, une ébauche de travail sur leur histoire de vie, les phénomènes de répétition et de pouvoir se projeter dans une possible reconstruction individuelle après le placement.

Le travail d'accompagnement se réalise uniquement par une prise en charge individuelle par des entretiens réguliers proposés et avec comme supports des outils de travail spécifiques pour travailler les phénomènes de violence.

Un travail de partenariat est toujours à mener et nécessaire, sur le versant éducatif, du soin somatique, psychique et addictif, pour que des mouvements individuels soient possibles pour chacun et perdurent dans le temps.

A notifier que travailler avec les enfants victimes ou témoins directs de violences conjugales, serait sans aucun doute un des moyens de prévenir ces faits de violences par des mécanismes de répétitions de schémas.

Un travail de partenariat actif avec le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences (CPCA) permettra également de mieux accompagner les personnes qualifiées d'auteurs autant dans la prise en charge elle-même, que par les outils que peut apporter le CPCA (travail en groupe, supports ETC...).

LA PLACE PARTENAIRE

En l'absence de place disponible via le 115 et pour les situations particulièrement vulnérables, il a été convenu de réserver une place nommée « convention locale » au CAUP.

L'association Le Lien est autorisée à gérer en direct une place entre 9h et 18h, du lundi au vendredi, pour les accueils d'urgence de personnes vulnérables orientées par les partenaires locaux.

Cette place n'est mobilisable qu'en l'absence de place disponible via le 115 et si la personne est particulièrement vulnérable.

La mise à l'abri est d'une nuit en semaine, jusqu'à 3 nuits le week-end.

En 2022, 60 demandes :

- 27 de l'hôpital de Libourne
- 9 des services de la mairie de Libourne (CCAS – service médiation)
- 8 des différentes MDS du territoire
- 7 de la mission locale – Réa'j Mission Locale
- 3 du Comité d'Etude et d'Information sur la Drogue (CEID) et les Addictions
- 1 de la Ferme Deux Bouts
- 1 du SPIP de Libourne
- 1 de l'HAJPL
- 1 de la Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) François Constant
- 1 d'un collaborateur parlementaire
- 1 de l'Institut Médico Educatif (IME) de Coutras

10 personnes ne sont pas venues.

7 femmes et 53 hommes hébergés en 2022.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Toutes les personnes hébergées peuvent bénéficier d'un accompagnement social assuré par les deux éducatrices spécialisées.

Les personnes qui souhaitent signer un contrat d'hébergement rencontrent une éducatrice afin de définir ensemble les objectifs de l'accompagnement social (soutien dans les démarches administratives, ouverture de droits, domiciliation, ...). L'éducatrice rencontre le résident une fois par semaine.

L'équipe veille à ce que la personne puisse être actrice de son projet en tenant compte de ses capacités et de ses limites. Les résidents peuvent être accompagnés autant sur des projets de soins, d'insertion, de logement que d'ouverture de droits.

Les démarches les plus fréquentes :

- Demander une domiciliation ;
- Refaire les papiers d'identité (souvent perdus ou volés) ;
- Ouvrir les droits à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;
- Faire la déclaration de revenus au centre des impôts ;
- Constituer la demande de logement social, rechercher un logement dans le parc privé ;
- Effectuer la demande d'hébergement sur le logiciel SI SIAO ;
- Orienter vers le soin en lien avec l'Equipe Mobile Précarité Psychiatrie (EMPP), la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), l'Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA), ...

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

77 personnes accompagnées

784
entretiens réalisés

36 instructions de fiches SIAO	46 demandes de logement social
5 instructions de contingent prioritaire	21 demandes de Carte Nationale d'Identité
195 démarches autour de la santé	40 orientations au CCAS de Libourne pour la domiciliation
80 liens avec la justice	
64 démarches auprès des impôts	28 démarches liées au traitement des dettes
78 contacts avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA)	14 démarches liées aux dossiers à la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)
92 démarches liées à l'emploi	35 orientations vers les associations caritatives

L'EXPRESSION DES RÉSIDENTS

2 réunions de participations des résidents ont eu lieu les 03/05/2022 et 29/11/2022.

Sont conviés tous les résidents, les salariés présents au planning et deux membres du bureau de l'association. La réunion est animée par la directrice adjoint, un compte-rendu est établi avec un résident et affiché dans la salle commune du centre.

L'objectif de ces rencontres est de faire le point sur l'organisation et le fonctionnement du centre. C'est un moment d'échange qui est avant tout convivial qui permet de se poser et réfléchir ensemble pour améliorer les conditions d'hébergement.

Participants :

- le 03/05/2022 : 3 résidents, 1 membre du bureau, 2 salariées,
- le 29/11/2022 : 10 résidents, 2 membres du bureau, 4 professionnels du CAUP

Les points abordés :

- ✓ Fonctionnement du centre : les durées d'hébergement, la mise en place de badge pour l'ouverture des portes des chambres avec une caution.
- ✓ Logistique : dysfonctionnement du sèche-linge, plainte sur la qualité des repas, de la lessive, demande de pose d'antidérapant dans les douches, température de l'eau dans les douches, gestion des stocks, changement des draps, mise à disposition des couverts.
- ✓ Collectivité : vols, consommation d'alcool excessive de certains résidents, hygiène des WC.

Grâce à ces rencontres, les conditions d'accueil s'améliorent au fil des années.

ÉVÉNEMENTS 2022

- Validation des outils de la loi 2002-2 par les membres du Conseil d'Administration
- Mise en place des ateliers « recherche d'emploi » animés par la CIP du groupe SOS Solidarités et la CIP de l'association Le Lien
- Mise en place du projet Précarité/Addictions dont l'objectif est d'accompagner les conduites addictives pour l'insertion globale des personnes portées par la Fédération des Acteurs de la Solidarité et la Fédération Addiction
- Mise en place des ateliers socio esthétiques avec une socio esthéticienne,
- Mise en place d'ateliers jeux de société, coiffure, cuisine, œnologie,
- Sorties en centre équestre,
- Immersion avec les écoutants du 115
- Poste d'éducateur spécialisé vacant pendant plusieurs semaines,
- Visite de Monsieur le Sous-Préfet,
- Installation des badges pour les portes,
- Départ en retraite d'un agent de propreté.



OBJECTIFS CPOM

S'ASSURER DE LA FLUIDITÉ DE LA STRUCTURE EN MAÎTRISANT LES DURÉES DE SÉJOUR

		Réalisés 2021	Objectifs 2022	Réalisés 2022
Réduction de l'accueil des personnes accueillies dont la durée de séjour excède 18 mois sans évaluation sociale active et demande de logement social	Pourcentage des personnes présentes au 31/12 dont la durée de séjour est supérieure à 3 mois	15 %	20 %	45%
	Sur le total des personnes présentes au 31/12 dont la durée de séjour est supérieure à 6 mois : *pourcentage de personnes à droits complets ayant déposé une demande de logement social	33 %	100 %	100 %
Réduire les séjours de très longues durées	Pourcentage des personnes présentes au 31/12 dont la durée de séjour est supérieure à 9 mois	0	15 %	5%

OBJECTIFS CPOM

AMÉLIORER LA GESTION ET OPTIMISER L'EMPLOI DES RESSOURCES

		Réalisés 2021	Objectifs 2022	Réalisés 2022
Mesurer l'effectivité de l'accueil dans les établissements	Nombre de journées réalisées pendant l'année N / nombre de journées théoriques pendant l'année N (= nombre de places financées x 365 jours)	100 %	97 %	99,6%

OBJECTIFS CPOM

FAVORISER LES SORTIES POSITIVES

		Réalisés 2021	Objectifs 2022	Réalisés 2022
Suivre les sorties effectuées dans l'année et la nature des dispositifs de sortie	Nombre de personnes sorties sur l'année N / nombre de places sur l'année N			
	Nombre de personnes sorties vers un logement de droit commun (parc privé ou social) sur l'année N / nombre de personnes sorties sur l'année N	2%	2%	1,4%
	Nombre de personnes sorties vers un logement adapté sur l'année N / nombre de personnes sorties sur l'année N	1%	1%	1,7%
	Nb de personnes sorties vers un autre dispositif d'hébergement sur l'année N / nb de personnes sorties sur l'année N	12%	10%	6,6%
	Nb de personnes sorties sans solution sur l'année N / nb de personnes sorties sur l'année N	83%	85%	87,2%
	Nombre de personnes sorties « autres » (dispositif sanitaire, médico-social...) sur l'année N / nombre de personnes sorties sur l'année N	2%	2%	3,1%

OBJECTIFS CPOM

FAVORISER LES SORTIES POSITIVES

		Réalisés 2021	Objectifs 2022	Réalisés 2022
Garantir un travail en collaboration avec les SIAO pour la prise en charge des situations complexes	Nombre de refus d'une orientation par la structure pendant l'année N / nombre d'orientations SIAO pendant l'année	0	10	0
	Nombre de refus d'une orientation par le ménage pendant l'année / nombre d'orientations SIAO pendant l'année		3	

OBJECTIFS CPOM

MISE EN ŒUVRE DES CONDITIONS PRÉALABLES À L'ACCÈS À UN LOGEMENT

		Réalisés 2021	Objectifs 2022	Réalisés 2022
S'assurer de l'activation des leviers d'accompagnement nécessaires à l'accès vers un logement	Nombre de personnes à droits complets disposant d'une demande de logement social active au 31/12 / nombre de personnes hébergées au 31 décembre de l'année N-1	60 %	60 %	70 %

OBJECTIFS CPOM

MISE EN ŒUVRE DES CONDITIONS PRÉALABLES À L'ACCÈS À L'EMPLOI

		Réalisés 2021	Objectifs 2022	Réalisés 2022
S'assurer de l'activation des leviers d'accompagnement nécessaires à l'accès vers l'emploi	Nombre de personnes sortis vers l'emploi (CDD, CDI, intérim, IAE) ou la formation (diplômante, qualifiante) dans l'année/Nombre de personnes sorties	10%	15%	7,3%
	Nombre de personnes entrées sans emploi et sorties avec emploi (ou formation) sur l'année N / Nombre de personnes entrées sans emploi et sorties sur l'année N	10%	15%	3%

L'accès à l'emploi des personnes hébergé au CAUP reste compliqué pour la grande majorité. Certains n'ont pas d'autorisation de travail et d'autres ne sont pas en capacité de travailler principalement au regard de leurs problèmes de santé ou d'addictions.